

**République Française - Département HAUTE-
SAONE Arrondissement de LURE - Canton
HERICOURT OUEST Mairie de SAULNOT 70400
Arrêtés du maire**

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNÉE 2026 CADRE
D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX ACCES AU GRADE DE
RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE - N°28/26**

Le Maire de SAULNOT,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23
et suivants,
Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, modifié portant statut particulier du cadre
d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu la délibération en date du 06/02/2008 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2027
arrêtées par l'autorité territoriale en date du 10/12/2021,
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la
période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème
classe au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme CHEVRIER Aurore	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe	1	Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à SAULNOT, le 06 août 2026
Le Maire, Patrick STRAUSS

